

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

Séance d'ajournement du 20 septembre 2010

VILLE DE LA MALBAIE

À la séance d'ajournement de la séance ordinaire du 13 septembre 2010, du Conseil de la Ville de La Malbaie, tenue aux lieux et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce vingtième jour du mois de septembre deux mil dix, à laquelle séance sont présents :

M. Gilles Savard, Conseiller
M. Ferdinand Charest, Conseiller
M. Gaston Lavoie, Conseiller
M. Pierre-Paul Savard, Conseiller
M. Blaise Lessard, Conseiller
Mme Francine Pilote, Conseillère
Mme France Bouchard, Conseillère

Est absent :

M. Philippe Harvey, Conseiller

Séance à laquelle assistait aussi : Monsieur Michel Briand, Directeur Général et Madame Johanne G. Tremblay, Trésorière, Directrice Générale Adjointe.

Formant quorum sous la présidence de Madame la Mairesse Lise Lapointe, il a été adopté ce qui suit :

La présidente demande un moment de silence.

7.1 – RECOMMANDATION DU CONSEIL AUPRÈS DE LA CPTAQ
RÉSOLUTION 333-09-10

CONSIDÉRANT QUE la Ferme M.B. Inc., désire acquérir une partie des lots 283, 284, 382 et 383 du Cadastre de la Paroisse La Malbaie, afin d'augmenter sa production agricole;

CONSIDÉRANT QUE la Ferme M.B. Inc., cultive depuis l'année 2003, les parties des lots visés par la demande;

CONSIDÉRANT QUE ces parties de lots visés dans la demande sont incluses dans la zone agricole et que la vente permettrait audit acheteur d'augmenter le développement de ses activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'aura pas d'impact sur l'application des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but d'augmenter le développement des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la vente n'affecterait en rien l'homogénéité de la communauté et l'exploitation agricole;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gaston Lavoie, appuyé par le

Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des Conseillers :

QUE ce Conseil recommande à la CPTAQ la vente d'une partie des lots 283, 284, 382 et 383 du Cadastre de la Paroisse de La Malbaie.

7.9 – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE QUITTANCE TOTALE ET FINALE
RÉSOLUTION 334-09-10

ATTENDU QUE le Ministère des Transports va procéder à l'expropriation d'une partie du terrain appartenant au Groupement des Propriétaires de Boisés Privés, afin d'effectuer des travaux sur la Route 138;

ATTENDU QUE le Groupement des Propriétaires de Boisés Privés de Charlevoix Inc. a consenti une hypothèque légale en faveur de la Ville de La Malbaie, reçue devant Me Roger Néron, notaire, le 24 mai 1991 et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Charlevoix No 1, le 27 mai 1991 sous le numéro 89720;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie reconnaît avoir reçu toute somme due aux termes de l'acte ci-dessus mentionné;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE ce Conseil donne quittance totale et finale au Groupement des Propriétaires de Boisés Privés de Charlevoix Inc. de l'inscription de toute hypothèque et autres droits lui résultant concernant l'acte ci-dessus.

7.10 – AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION
PROGRAMME ULSCN
RÉSOLUTION 335-09-10

ATTENDU QUE Monsieur Sylvain Harvey, coordonnateur des activités extérieures, demande l'autorisation à ce Conseil d'inscrire l'activité « Hommage à Charlevoix » dans le cadre du programme d'aide financière aux manifestations culturelles de la jeune relève amateur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la Conseillère Francine Pilotte, appuyé par le Conseiller Gaston Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE Monsieur Sylvain Harvey, coordonnateur des activités extérieures, soit autorisé à signer le formulaire de présentation du projet « Hommage à Charlevoix » dans le cadre du programme d'aide financière aux manifestations culturelles de la jeune relève amateur.

8.1 – ADJUDICATION DE CONTRAT – EAUX USÉES MONT GRAND-FONDS
RÉSOLUTION 336-09-10

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie est allée en appel d'offres pour les travaux d'assainissement des eaux usées du Centre de ski Mont Grand-Fonds;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie a reçu les soumissions suivantes :

Entrepreneurs**Montant taxes incluses**

Construction Ovila Dufour 1997 Inc.	361 807.26 \$
Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc.	482 559.07 \$
Aurel Harvey et Fils Inc.	495 521.25 \$

ATTENDU QUE l'estimation des professionnels pour ces travaux est de 361 807.26 \$;

ATTENDU QU'aucune erreur de calcul n'a été trouvée lors de la vérification des calculs de tous les soumissionnaires;

ATTENDU QUE ces travaux sont impérativement requis par le Ministère de l'Environnement et qu'il est trop tard pour retourner en appel d'offres pour la réalisation cette année des travaux au Centre de ski Mont Grand-Fonds;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par le Conseiller Gaston Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accorde le contrat de services professionnels pour les travaux d'assainissement des eaux usées au Centre de ski du Mont Grand-Fonds au plus bas soumissionnaire conforme soit l'entreprise Construction Ovila Dufour 1997 Inc., au montant de 361 807.26 \$ taxes incluses, tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier;

QUE ce Conseil autorise Madame la Mairesse et/ou son remplaçant et le Directeur Général et/ou son remplaçant à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie un contrat de services professionnels avec l'entreprise Construction Ovila Dufour 1997 inc, le tout conditionnel à l'obtention du certificat d'autorisation par le ministère de l'Environnement.

**8.3 – ADJUDICATION DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS EN
INGÉNIERIE – RÉNOVATION DE LA FORGE RIVERIN
RÉSOLUTION 337-09-10**

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie est allée en appel d'offres pour les services professionnels en ingénierie pour la rénovation de la Forge Riverin;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie a reçu qu'une seule soumission, soit celle de Les Consultants Laforte Inc., au montant de 24 809.93 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Pierre-Paul Savard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte l'offre de services pour les travaux d'ingénierie présenté par la firme Les Consultants Laforte Inc., au montant de 24 809.93 \$ taxes incluses;

QUE ce Conseil autorise la Mairesse et/ou son remplaçant et le Directeur Général et/ou son remplaçant à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie un contrat de services professionnels en ingénierie avec la firme Les Consultants Laforte Inc., pour les travaux de rénovation de la Forge Riverin de La Malbaie.

15 – PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question a été tenue. Aucune question.

16 – LEVÉE DE LA SÉANCE
RÉSOLUTION 338-09-10

PROPOSÉ par la Conseillère France Bouchard, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 20 heures 15.

Lise Lapointe, Mairesse

Johanne G. Tremblay, Trésorière
Directrice Générale Adjointe